

AVIS

En conformité des articles 13 et 15 de la loi du 13 avril 1984 sur l'administration des communes

**Le Conseil municipal de la commune de Collonge-Bellerive
est convoqué pour une séance ordinaire le**

**mardi 23 novembre 2021, à 19h00,
à la salle communale**
(école élémentaire de Collonge - 110 route d'Hermance)

ORDRE DU JOUR

1. **Présentation de la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive**
2. **Communications du bureau du Conseil municipal**
3. **Approbation du procès-verbal de la séance du 2 novembre 2021**
4. **Décision de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises du 20 octobre 2021 relative à la reconduction de l'enveloppe extraordinaire de 500'000 F du Fonds intercommunal destinée exclusivement aux indemnisations pour le domaine de la culture suite à la crise sanitaire COVID-19 soumise au droit d'opposition des conseils municipaux (article 79 de la loi sur l'administration des communes B 6 05)**
5. **Rapport de commission**
 - Environnement et développement durable du 9 novembre 2021.
6. **Projet de délibération**
Néant.
7. **Adoption du budget 2022**
 - Discussion ;
 - **Délibération 21-20** : Proposition du Conseil administratif relative à la fixation du taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2022 ;
 - **Délibération 21-21** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 867'200 F, destiné au versement de la contribution annuelle de la commune de Collonge-Bellerive au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises ;
 - **Délibération 21-22** : Proposition du Conseil administratif relative au budget de fonctionnement annuel 2022, au taux des centimes additionnels, ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter.

8. **Projet de résolution**
Néant.
9. **Projet de motion**
Néant.
10. **Questions au Conseil administratif**
11. **Communications des membres du Conseil municipal**
12. **Communications du Conseil administratif**
13. **Naturalisations à huis-clos**

Paola DI ROMANO TORRES LEON
Présidente du Conseil municipal

Cette séance sera ouverte au public. Toutefois, afin de respecter les dispositions sanitaires en vigueur, seules 5 personnes pourront être accueillies. Les personnes qui souhaiteraient assister à cette séance doivent s'annoncer au préalable auprès de la mairie par mail : info@collonge-bellerive.ch.

Le port du masque et la désinfection des mains sont obligatoires dès l'entrée dans le bâtiment.

Collonge, le 11 novembre 2021